

Message du président de la FFB

[➤ Voir toutes les actualités](#)

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FFB POUR UN JEU EN LIGNE SÉCURISÉ



Pour un jeu en ligne sécurisé

Chère licenciée,
Cher licencié,

La crise sanitaire a bouleversé la pratique du bridge. Jusqu'alors principalement consacrées au jeu-détente, les plateformes de jeu en ligne accueillent aujourd'hui un nombre croissant d'événements (tournois, compétitions, etc.). Dans le monde entier, les fédérations, comme les clubs, développent une offre de bridge en ligne.

La FFB a en la matière une vision claire : le jeu en ligne existe, c'est un fait. Il prend de l'importance et devient un phénomène pérenne. La fin de la crise sanitaire ne marquera pas un retour à « comme avant ». Le jeu à la table et le jeu en ligne ont chacun leurs atouts, ils vont désormais coexister et se nourrir l'un l'autre.

Nous pensons que cette diversité de l'offre est positive pour le bridge. Il est tout aussi clair que le nombre de plateformes, chacune mettant en avant des fonctionnalités qui lui sont propres, va augmenter.

Les savoir-faire reconnus de la FFB en matière d'initiation, d'enseignement, d'organisation de compétitions, doivent s'appliquer au jeu en ligne, pour qu'il existe demain sur internet une « offre » qualitative et attractive, labellisée FFB.

Nous y travaillons, dans de multiples directions, en gardant sans cesse à l'esprit que la politique de la FFB doit prioritairement profiter aux clubs et favoriser leur développement. De nombreux clubs organisent déjà des tournois de régularité en ligne (principalement aujourd'hui sur BBO). La FFB a lancé des tournois quotidiens, ouverts à tous, dotés de PE, dont les recettes sont reversées aux clubs et aux comités. Nous réfléchissons aujourd'hui à la création d'épreuves par équipes en ligne (sur les créneaux du soir).

Mais le bridge en ligne a un volet plus sombre, avec diverses formes de manquement à l'éthique, et plus particulièrement ce que nous appelons communément « la triche ». Nos règlements ont été écrits alors que les tournois et compétitions en ligne n'existaient pas encore. Il est donc très important, et urgent, de compléter et d'adapter ces règlements, pour vous garantir un environnement de jeu sécurisé.

Vous trouverez ici le « guide éthique » (<http://bit.ly/3n6VnDx>) du jeu en ligne dans sa version 1.0. Il est le signe de la volonté, qui est la nôtre, de ne pas tolérer les comportements répréhensibles et de sanctionner leurs auteurs. Nous amenderons ce guide au fur et à mesure du temps, mais la version 1.0 s'applique dès aujourd'hui. Vous trouverez également ci-dessous le nouveau règlement de la WBF auquel la FFB se conforme dans le respect des Lois et Règlements (français et internationaux), ainsi que des principes fondamentaux du Droit (présomption d'innocence, respect du contradictoire). Ce règlement est en anglais. Pour vous en faciliter la lecture vous trouverez aussi une traduction « libre » en français (traduction libre veut dire que l'on ne peut y faire référence « juridiquement »).

Nous comptons, avant tout, sur la responsabilité de chacun. Chaque manquement à l'éthique, c'est un petit coup de poignard dans le dos du jeu que nous aimons tant. Leur accumulation signerait la mort du jeu en ligne, car il perdrait toute crédibilité, alors qu'un sentiment de dégoût envahirait ceux qui en seraient victimes. Face à la faiblesse de ceux qui se laisseraient aller à la facilité apparente de la triche « en ligne » ou se réfugieraient derrière l'anonymat qu'internet rend possible pour invectiver ou frauder, faisons en sorte que chacun d'entre nous ait un comportement responsable !

Je suis certain que vous nous aiderez tous à y veiller.

Amitiés à tous,

Franck Riehm,
Président

À Lire :

- [Le guide éthique du jeu en ligne version 1.0 \(https://bit.ly/3n6VnDx\)](https://bit.ly/3n6VnDx)
- [Le nouveau règlement de la WBF en anglais \(https://bit.ly/2W3jB5X\)](https://bit.ly/2W3jB5X)
- [Une traduction « libre » du nouveau règlement de la WBF en français \(https://bit.ly/39XuZZb\)](https://bit.ly/39XuZZb)
(traduction libre veut dire que l'on ne peut y faire référence « juridiquement »)

Des questions ? N'hésitez pas à consulter les rubriques suivantes

Publié le 10 déc. 2020

AIDE

DOCUMENTS